

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

N° AS543

AMENDEMENT

présenté par
M. Neuder, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet et M. Hetzel

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.